



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2006/07/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 12 JUILLET 2006

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

49

49

34

DATE DE LA CONVOCATION

06 Juillet 2006

L'an deux mille six, le 12 juillet, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 06 juillet 2006, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, CHOMETTE, COULON, SARTOUX, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON C., CHAUSSADE, GUILLAUMOT, LETANG, PETIT, BAUDRON, LE CALVEZ, COUSSEIROUX, DEMARGNE, MORE, MEYER, BARLET, POULIER, LABORDE, JAMILLOUX, PATEYRON JL

Mmes MAZIERE, BATTISTON, LAROUDIE, DUMEYNIÉ

Suppléants : MM FAURILLON, MONNIER, CAGNARD

Suppléantes : Mmes ARTHUR, BOURDERIAU

Excusés : MM. FLOIRAT, MAZIERE, PAMIES, CALOMINE, PAROT,

Mmes JOUANNETAUD, BEYLE, PATAUD, COUTABLE, LEMEIGNAN

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET GENERAL

- ↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes imprévues au budget
- ↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➤ Ajustement du budget «Budget Général»

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

6184	Formation cadastre	2150 €
6745	Subventions (Fondation du Patrimoine 6000 € et budget zones économiques 3300 €)	9 300 €
023	Virement section d'investissement	19 944 €
		<u>31 394 €</u>

⇒ Recettes

7015	Ventes terrain (La Mazure ajustement)	9 000 €
758	Produits divers (remboursement EDF OTI)	155 €
	Pris sur excédent de fonctionnement	22 239 €
		<u>31 394 €</u>

⇒ Section d'investissement

⇒ Dépenses

2111	Terrains La Mazure (ajustement prix achat)	9 000 €
2183	Matériel bureau et informatique (cadastre-ordinateurs)	6 280 €
2313	Construction (architecte maison territoire- TFerme)	6 022 €
2318	Autres immobilisations (augerolles tuiles toiture)	500 €
		<u>21 802 €</u>

⇒ Recettes

10222	FCTVA (cadastre, ordinateurs, architecte)	1 858 €
021	Virement de la section de fonctionnement	19 944 €
		<u>21 802 €</u>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 13 juillet 2006
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD